



Contrat de travail intérimaire

Par fab92140

Bonjour , je viens vers vous afin de vous demander conseil .

Je vous raconte donc mon histoire , il y a 3 semaines je signe un contrat de travail dans une agence d'intérim . Lors de l'entretien de recrutement le contrat devait initialement durer 14 mois mais l'agence me disait qu'étant donné la période d'essai assez courte en intérim il préférerait établir un contrat de 2 mois afin de voir si je faisais l'affaire pour ce poste . (UNE SORTE DE PÉRIODE D'ESSAI) J'accepte donc et je signe le contrat de manière électronique . Je vérifie uniquement si le salaire est bien comme convenu et je ne fais pas attention aux dates . Ce jour je reçois un appel de la rh de l'intérim qui me dit que après vérification mon contrat comporte une erreur . il ne se termine pas le 2/10/2021 mais le 2/10/2022. Elle me demande donc si je peux lui faire un mail en lui stipulant que je suis d'accord pour rompre le contrat et en établir un nouveau qui irait justement au 2/10/2021. Puis je refuser ? Peut on aller réellement aller jusqu'au 2/10/2022 car cela serait bénéfique pour moi ? Suis je en sécurité ? Je rajoute que la période d'essai qui était de 5 jours est passé depuis 15 jours maintenant . Merci de m'avoir lu en espérant avoir une réponse clair . Bien cordialement